

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VERSAILLES - 7803 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 13/07/2026 - 19644 - 2023 B 05106 - 978 963 148 - A.M.E.

Société AME
Société par actions simplifiée
au capital de 1.000,00 Euros

Siège Social : 5 RUE DU VIEUX VERSAILLES
78000 VERSAILLES

R.C.S. : VERSAILLES 978 963 148

n° de
dépôt
19644

13 JUL. 2026

n° de
chronométrage
23B9106

n° de
facture
26080247

n° de
chrono

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 4 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le quatre juin,

Les Actionnaires de la Société AME, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000,00 €, divisé en 100 actions, dont le siège est 5 Rue du Vieux Versailles 78000 VERSAILLES, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 5 Rue du Vieux Versailles 78000 VERSAILLES, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Arthur BIGOT, en sa qualité de Président.

Monsieur Maxime DARTOUT est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus que le quorum requis par les statuts ou la loi.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires ;
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025 ;
- Un exemplaire des statuts de la Société ;
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.



Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus aux Dirigeants,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice et distribution de dividendes,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale reconnaît qu'elle a été régulièrement convoquée par le Président et informée en même temps de l'ordre du jour.

Elle déclare couvrir le défaut d'avis de convocation dans un journal d'annonces légales, de même que le défaut d'envoi de lettres recommandées, toutes les actions étant présentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Président, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 0 € et qui ont donné lieu à une imposition de 0 €.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 Décembre 2025 quitus de sa gestion au président de la S.A.S.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport général du Président sur les conventions visées au Code de Commerce Articles L 225-38 à L 225-43 et statuant sur ces rapports, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres actionnaires présents ou représentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président, et décide d'affecter le déficit net comptable de 2.152,15 € de l'exercice de la manière suivante :

- Report à nouveau :

2.152,15 €



Compte-tenu de cette affectation,

- La Réserve légale présentera un solde créditeur de : 0,00 €
- Le report à nouveau présentera un solde débiteur de : 4.122,87 €

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous indiquons les distributions de dividendes effectuées précédemment :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2024	0,00 €	0,00 €	0,00 €
31/12/2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €
31/12/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve les salaires bruts versés à Monsieur Arthur BIGOT, Président, pour un montant de 0,00 € sur la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

L'Assemblée Générale décide de fixer la rémunération du Dirigeant comme suit :

- à compter du 1er janvier 2026, Monsieur Arthur BIGOT : 0,00 € bruts de base par mois pour ses fonctions de Président

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne quitus au Président pour l'exercice de ses fonctions au titre de l'exercice clos le 31/12/2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et les actionnaires ou leurs mandataires.

Le Président
Arthur BIGOT

Le Secrétaire
Maxime DARTOUT

l'act. approuvé

Société AME
Société par actions simplifiée
au capital de 1.000,00 Euros

Siège Social : 5 RUE DU VIEUX VERSAILLES
78000 VERSAILLES

R.C.S. : VERSAILLES 978 963 148

TEXTE DES RESOLUTIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 4 JUIN 2026

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale reconnaît qu'elle a été régulièrement convoquée par le Président et informée en même temps de l'ordre du jour.

Elle déclare couvrir le défaut d'avis de convocation dans un journal d'annonces légales, de même que le défaut d'envoi de lettres recommandées, toutes les actions étant présentes.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Président, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 0 € et qui ont donné lieu à une imposition de 0 €.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 Décembre 2025 quitus de sa gestion au président de la S.A.S.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport général du Président sur les conventions visées au Code de Commerce Articles L 225-38 à L 225-43 et statuant sur ces rapports, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président, et décide d'affecter le déficit net comptable de 2.152,15 € de l'exercice de la manière suivante :

- Report à nouveau :

2.152,15 €



Compte-tenu de cette affectation,

- La Réserve légale présentera un solde créditeur de : 0,00 €
- Le report à nouveau présentera un solde débiteur de : 4.122,87 €

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous indiquons les distributions de dividendes effectuées précédemment :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2024	0,00 €	0,00 €	0,00 €
31/12/2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €
31/12/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve les salaires bruts versés à Monsieur Arthur BIGOT, Président, pour un montant de 0,00 € sur la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

L'Assemblée Générale décide de fixer la rémunération du Dirigeant comme suit :

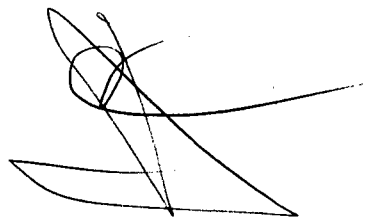
- à compter du 1er janvier 2026, Monsieur Arthur BIGOT : 0,00 € bruts de base par mois pour ses fonctions de Président

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne quitus au Président pour l'exercice de ses fonctions au titre de l'exercice clos le 31/12/2025.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.



BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 18
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	Immobilisations incorporelles :				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	En cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles :				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Install. techniques, matériel et outillage industriels				
	Autres immobilisations corporelles				
	En cours, avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2) :				
	Participations	900		900	
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	720		720	720
	Total de l'actif immobilisé (III)	1 620		1 620	720
	Stocks et en-cours :				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3) :				
	Créances Clients et Comptes rattachés				
	Autres créances	157 367		157 367	98 710
	Charges constatées d'avance				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement :				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	1 330		1 330	1 562
	Total de l'actif circulant (IV)	158 697		158 697	100 272
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VII)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	160 317		160 317	100 992

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

M

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 11
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000)	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	1 971-	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	2 152-	1 971
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	3 123-	1 971
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total autres fonds propres (I bis)		
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (II)		
DETTES (I)	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	141	200
	Emprunts et dettes financières diverses		990
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 020	960
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	162 279	99 993
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (III)	163 440	101 963
	Ecarts de conversion passif (IV)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	160 317	100 992

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

163 440

101 963

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2024 18	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Montant net du chiffre d'affaires						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions						
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions						
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)						
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes (1)			2 152	1 971	181	9.21
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires						
Cotisations sociales						
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Autres charges						
Total des Charges d'exploitation (II)			2 152	1 971	181	9.21
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			2 152	1 971	181	9.21
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	18	Euros	%
Produits financiers						
De participation (2)						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)						
Autres intérêts et produits assimilés (2)						
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des cessions d'immobilisations financières						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total des produits financiers (V)						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées (3)						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (VI)						
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)						
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		2 152		1 971	181	9.0
Produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles (VIII)						
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)						
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		2 152		1 971	181	9.0
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		2 152		1 971	181	9.0

(2) Dont produits concernant les entreprises liées

(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.

La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Liste des principales méthodes

- Les titres des sociétés contrôlées de manière exclusive sont évalués au coût historique, conformément à l'article 221-4 du PCG.

Événements post-clôture

Informations significatives

AM

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS - (Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations		900		900
Autres immobilisations financières	720			720
TOTAL	720	900		1 620

Etat des amortissements

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autrui	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des dépréciations

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

Etat des échéances des créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	720		720
Groupe et associés	16 010	16 010	
Débiteurs divers	141 357	141 357	
TOTAL	158 087	157 367	720

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	141	141		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 020	1 020		
Autres dettes	162 279	162 279		
TOTAL	163 440	163 440		

Le 15/05/2026

BIGOT ARTHUR Président

Pour copie conforme de l'original des
bilans de la première à la dernière page

